



Assurance décès et refus héritage

Par **audreyjuju**, le **20/05/2008** à **11:34**

Bonjour,
mon père est décédé il y a 2 mois. J'ai une soeur et 2 enfants mineurs.
A priori, mon père avait des dettes. Je comptais donc refuser l'héritage et refuser au nom de mes enfants également; mais je viens d'apprendre par la banque qu'il a une assurance décès. Pas moyen de savoir s'il y a des bénéficiaires désignés ou non, ni le montant. Si je refuse l'héritage, est-ce que je refuse également l'assurance décès? Comment puis-je savoir si je vais toucher qqch de cette assurance et combien? J'ai essayé de contacter le notaire (son nom m'a été donné par la banque), mais le cabinet ne connaît pas son dossier : peut-être n'a-t-il pas encore été ouvert par ma soeur qui s'occupe de tout (j'habite loin) mais ne me tient au courant de rien.
D'avance merci
Cordialement

Par **Visiteur**, le **20/05/2008** à **23:46**

Bonsoir,
Si vous refusez la succession, vous ne refusez pas l'assurance-vie, qui elle est réputée être hors succession.
Cordialement